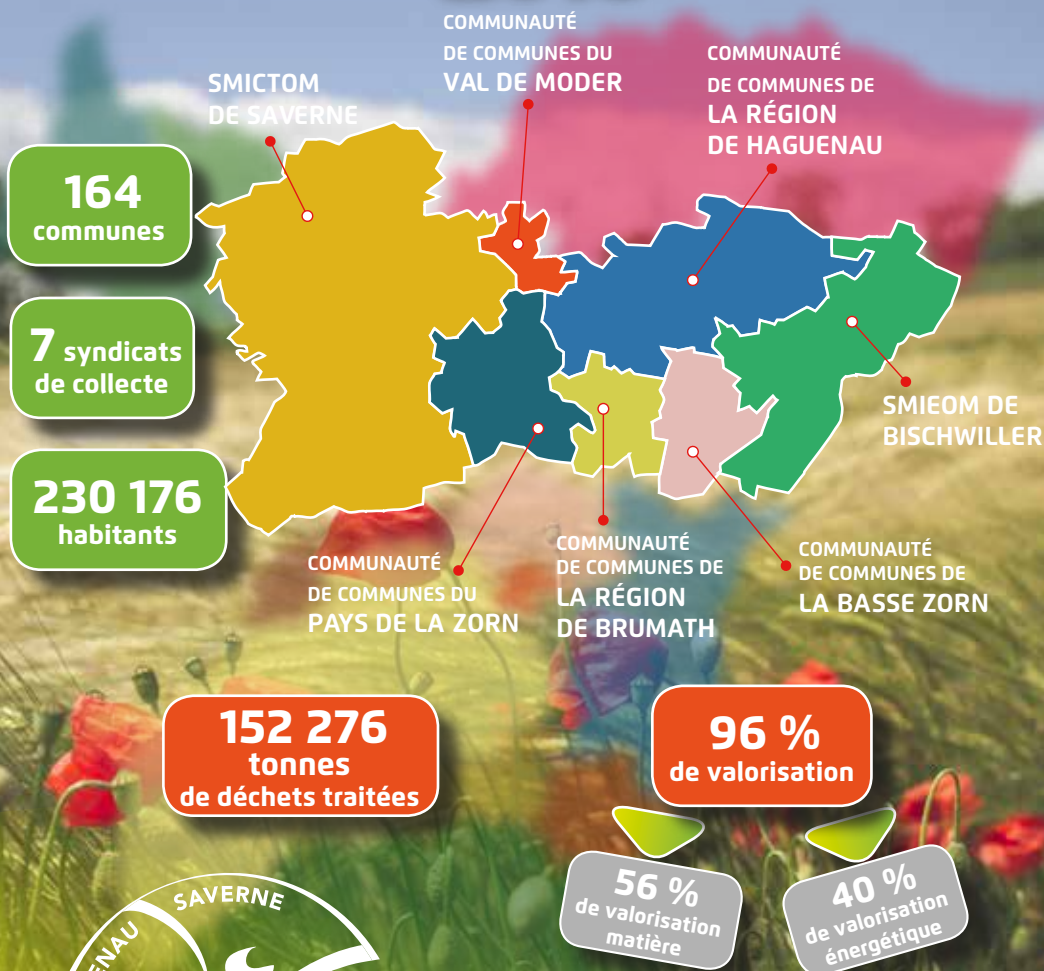


SMITOM DE HAGUENAU-SAVERNE

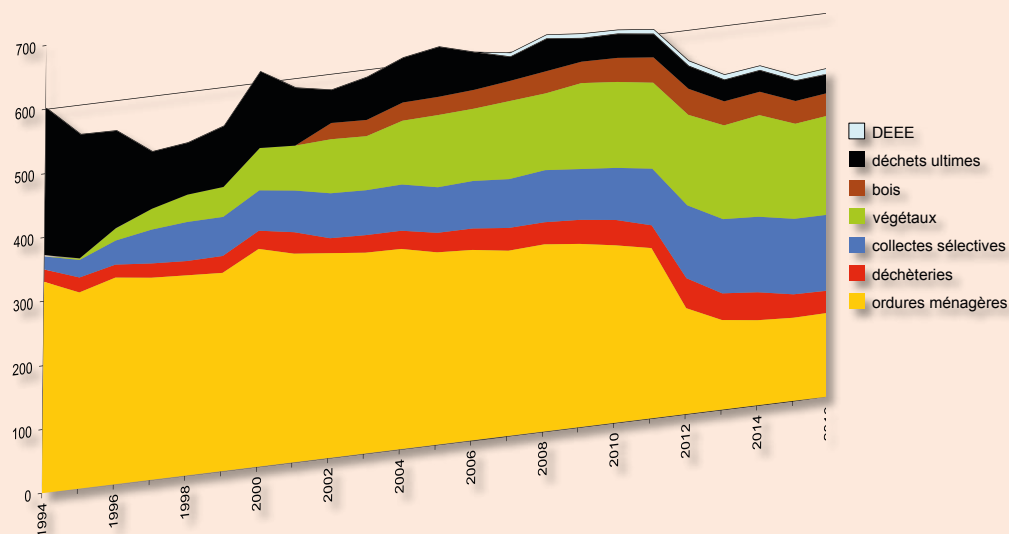
RAPPORT ANNUEL 2016



La version complète du rapport annuel est disponible sur SMITOM.FR dans la rubrique «DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER»

Les déchets pris en charge par le SMITOM

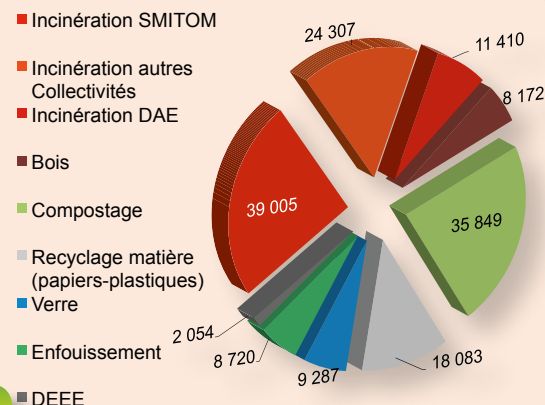
Déchets pris en charge par le SMITOM hors DAE et autres syndicats [kg/habitant]



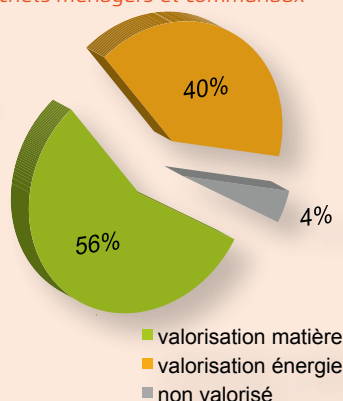
En 2016, le SMITOM a assuré le traitement de **119 262 tonnes de déchets municipaux de ses membres, soit 518 kg de déchets par habitant**, traité 24 280 tonnes d'ordures ménagères d'autres collectivités et 8 734 tonnes de déchets d'activités économiques (DAE).

La répartition des traitements et des valorisations

Répartition des filières de traitements [t]



Répartition des valorisations des déchets ménagers et communaux

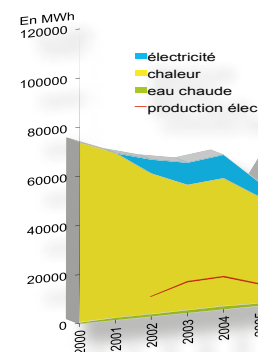
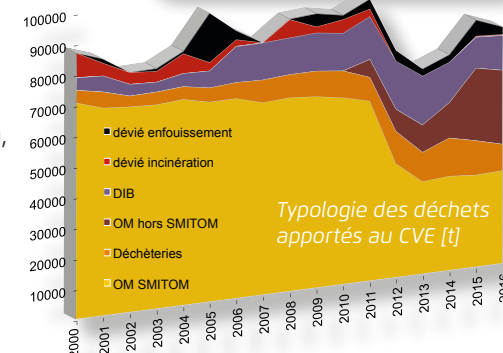


La valorisation énergétique

La valorisation énergétique des ordures ménagères

Le Centre de Valorisation Énergétique de Schweighouse sur Moder, a incinéré 71 943 tonnes de déchets.

- 30 237 tonnes d'ordures ménagères du SMITOM,
- 24 270 tonnes d'ordures ménagères du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin, de la CC Sarrebourg et de l'EMStrasbourg,
- 8 749 tonnes de déchets encombrants des déchèteries,
- 11 362 tonnes de déchets d'activité des entreprises.



Énergie valorisée :

- Vapeur - Sonoco : 50 353 MWh
- Vapeur - Mars Chocolat : 45 094 MWh
- Eau chaude - Schaeffler : 1 148 MWh
- Autoconsommation électrique du CVEOM : 5 659 MWh
- Vente à Électricité de Strasbourg : 3 017 MWh

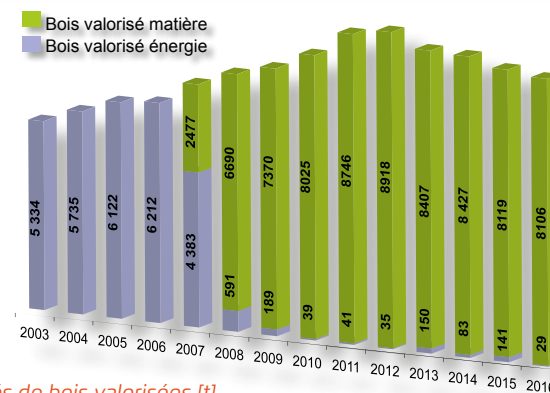
Ventes d'énergie

La valorisation matière

La valorisation du bois

Le bois collecté en déchèteries est valorisé sous plusieurs formes :

- Transformation en panneaux agglomérés (bois faiblement traité).
- Valorisation énergétique pour le bois fortement traité, dont les tonnages sont très faibles.



Quantités de bois valorisées [t]

La valorisation matière

Les collectes sélectives des papiers, cartons, flaconnages en plastique

Les modes de collecte des recyclables par les syndicats adhérents ont connu d'importants changements depuis 2011 : les recyclables étaient collectés en porte-à-porte pour 100% de la population fin 2016.

En plus de l'extension des collectes sélectives en porte-à-porte, la totalité des syndicats adhérents du SMITOM ont mis en place une redevance incitative.

Ces changements ont permis, comme on le voit sur le tableau ci-dessous, une importante progression des tonnages triés. Dans les bacs jaunes, les taux de refus de tri sont en légère hausse à 15,1%, et sont meilleurs dans les syndicats de collecte qui font du contrôle et du refus de bacs.

Évolution du tri en porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries [Kg/hab/an]

	2011 avant RI et PàP	2012	2013	2014	2015	2016	Progression 2011-2016
Papiers et cartons	40	57	57	58	57	58	45,42 %
Flaconnages en plastique	5,2	6,5	7	6,5	6,8	6,7	27,86 %
Verre	35	39	41	41	41	40	14 %
Métaux (hors incinération)	0,1	1,7	2,28	2,95	2,96	2,9	2536 %
Total kg/hab/an	81	105	107	108	107	108,8	34,67 %
Total en tonnes	18 215	23 611	24 293	24 897	24 783	25 043	
Refus en kg/hab/an	2,25	7,94	10,37	10,11	9,44	10,5	

Modes de collecte sélective et de facturation des syndicats adhérents en 2016

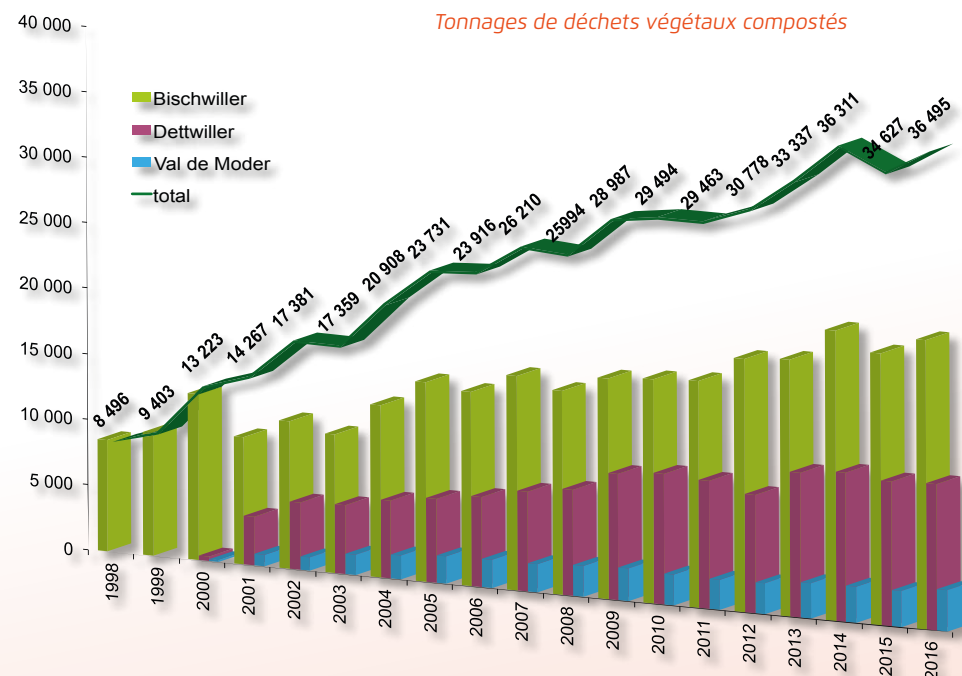
	Population	Facturation*	Collecte sélective
CC Basse-Zorn	17 151	L	
CC Pays de la Zorn	16 025	L	
SMICTOM de Saverne	63 731	L	
CC Région de Haguenau	49 677	L	
CC Région de Brumath	15 617	L	
CC Val de Moder	8 343	V	
SMIEOM de Bischwiller	59 632	L+P	

*L : facturation à la levée / P : au poids / V : au volume

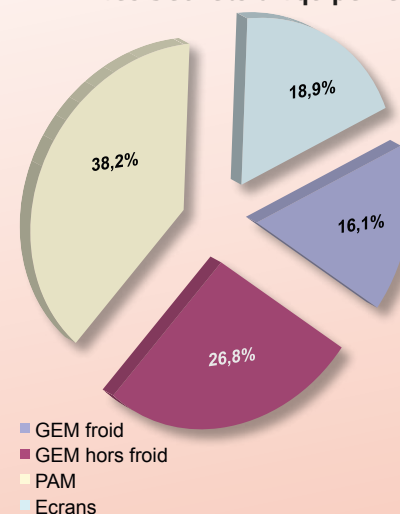
La valorisation matière

Les déchets végétaux [t]

Les déchets végétaux ont représenté plus de 30% des déchets produits par le SMITOM. Ces déchets sont compostés à Bischwiller, à Dettwiller (plateformes du SMITOM) et à Niedermodern (plateforme privée).



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)



2 061 tonnes équivalent à 279 956 appareils collectés en 2016.

Selon leur nature et leur état, les DEEE sont soit remis en état, soit démantelés et dépollués, et leurs matériaux sont recyclés.

La performance du SMITOM augmente à **9 kg/hab** (moyenne départementale 7,3 et nationale 6,3). Si on y ajoute les performances moyennes des distributeurs et de l'Économie Solidaire et Sociale sur le département et d'autres canaux de reprise (1,9 ; 0,8 et 4,8) le SMITOM a dépassé largement l'objectif national de 2014 (10kg/hab), avec 17,6 kg/hab.

La valorisation matière

La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Le SMITOM a passé un contrat avec l'éco-organisme Eco-TLC chargé de la REP textiles. Ce contrat engage le SMITOM à communiquer pour inciter les usagers à déposer leurs vieux linges, textiles et chaussures dans les conteneurs et points de collecte. Selon les éléments fournis par Eco-TLC, en 2016, 349 points d'apport étaient opérationnels sur le SMITOM, et 1 215 tonnes collectées (mais ces données ne tiennent pas compte des dons aux associations). Cela équivaut à 5,37 kg/hab, alors que le gisement potentiel est estimé à 12 kg/hab.

La collecte des meubles

La collecte des meubles est mise en place progressivement par EcoMobilier, et, fin 2016, 10 déchèteries étaient équipées de bennes mobilier spécifiques. 1 273 tonnes y ont été collectées en 2016.

Soutiens et ventes des produits recyclables

Cinq éco-organismes ont versé en 2016 des aides au SMITOM pour la collecte et le traitement des emballages recyclables, des journaux-revues-magazines, des DEEE, des TLC, et du mobilier, en grande partie reversées par le SMITOM à ses membres :

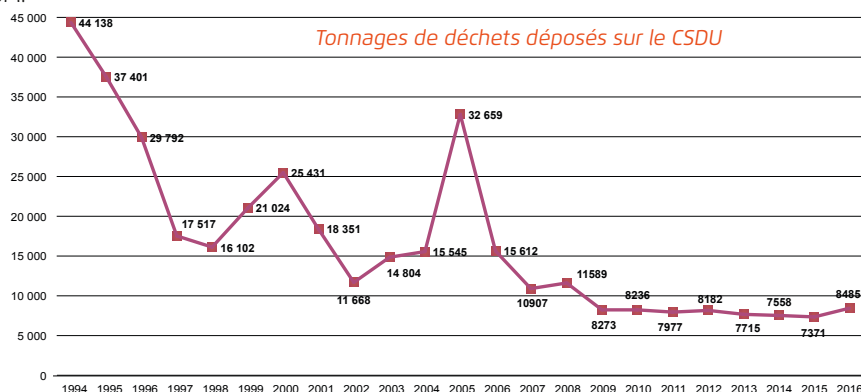
- Eco-Emballages pour les emballages : 3 133 055€.
- Eco-Folio pour les journaux, revues, magazines distribués gratuitement : 311 976€.
- OCAD3E pour les DEEE : 155 647€.
- Eco-TLC pour la communication sur les textiles : 22 604€.
- Eco-Mobilier pour les meubles : 236 644€

Les matériaux issus des collectes sélectives (papiers, cartons, journaux, plastique, verre) ont été rachetés au SMITOM pour 1 077 788€.

Les autres reprises, notamment la vente d'énergie, de métaux et mâchefers issus du CVE ou de bois, ont permis d'économiser 5 492 690€.

Le stockage des déchets non dangereux

En 2016, 8 485 tonnes de déchets ultimes, c'est-à-dire ni recyclables, ni valorisables, ont été enfouis sur le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Weitbruch, propriété du SMITOM.



Prévention de la production de déchets

Par la communication

En 2016, l'ambassadeur de tri (ADT) du SMITOM a été épaulé par 4 intérimaires pour effectuer environ 3,5 ETP au total. La campagne de sensibilisation en porte-à-porte sur le territoire du SMIEOM de Bischwiller, afin d'accompagner le démarrage de la collecte sélective en porte-à-porte, a été l'action de communication principale (environ 100% du temps de travail des ADT intérimaires). Les autres actions ont été dirigées vers le public scolaire, la participation à diverses expositions et manifestations, et une journée portes ouvertes du CVEOM à l'automne, qui a permis d'accueillir près de 1000 visiteurs.

Principales actions de communication :

- Campagne de sensibilisation sur le compostage domestique,
- Parutions dans les bulletins municipaux et intercommunaux,
- Brochures, autocollants (rapport annuel, guide du tri, compostage avec calendrier lunaire, stop pub etc...),
- Animations en milieu scolaire,
- Stands d'information lors de manifestations tous publics : Basse-Zorn à l'An Vert, Sortie Nature à Oberhoffen, marché de printemps, fêtes de rues...
- Visites des installations de traitement (essentiellement le CVE et le centre de tri Altem),
- Sensibilisation de publics relais (associations, bailleurs, agents communaux...)
- Kit pour les nouveaux arrivants (sac en jeans recyclé contenant de la documentation, un stop pub et un carnet recyclé avec un stylo),
- Animations en milieu scolaire,
- Sensibilisation en porte-à-porte.



Par la tarification

Le SMITOM facture ses prestations à ses Syndicats de Collecte par un tarif en grande partie proportionnel aux tonnages apportés, sur les principes suivants :

- tarification proportionnelle aux tonnages apportés à l'incinération et à l'enfouissement ;
- tarif incinération moyennement incitatif, pour ne pas déséquilibrer les comptes du SMITOM qui est propriétaire du CVE ;
- pas de facturation pour les recyclables collectés au porte à porte ;
- re-facturation des coûts des refus des recyclables, compensée par la ristourne de soutiens d'Eco-Emballages ;
- les valeurs de rachat des recyclables et les soutiens des Eco-organismes (sauf DEEE et mobilier totalement reversés) ne sont ristournés aux syndicats que pour compenser les coûts des refus qui leur sont facturés (le reste vient en déduction de la part fixe) ;
- part fixe pour la collecte sélective, dépendant du type de collecte sélective mais pas des tonnages et proportionnelles aux populations totales INSEE qui bénéficient de ces divers services ;
- part fixe par habitant, pour le fonctionnement du SMITOM et pour équilibrer son budget ;
- compostage et valorisation du bois inclus dans la part fixe ;
- les TGAP sont facturées en sus aux syndicats. Ceci permet de leur conserver le caractère incitatif que le Grenelle de l'Environnement leur a donné.
- une ristourne proportionnelle aux quantités de recyclables collectés, variable d'une année à l'autre, selon les résultats du SMITOM.

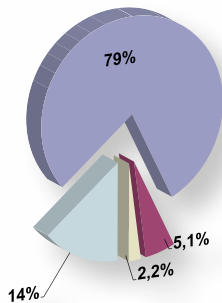
Les indicateurs financiers

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	9 258 504 €
Recettes réalisées :	8 087 615 €
Résultat de fonctionnement :	-1 170 889 €

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Amortissements

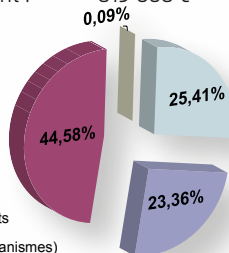


Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	561 530 €
Recettes réalisées :	1 381 197 €
Résultat d'investissement :	819 668 €

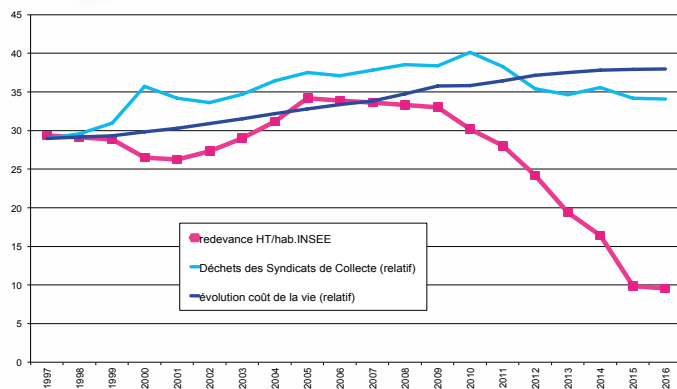
Recettes de fonctionnement

- Ventes, prestations, remboursements
- Dotations et participations (Eco-Organismes)
- Produits exceptionnels
- Contribution des Syndicats



Évolution de la redevance globale HT du SMITOM :

- 2005 : 7 338 125€
- 2011 : 6 513 665€
- 2012 : 5 401 612€
- 2013 : 4 414 536€
- 2014 : 3 759 240€
- 2015 : 2 264 865 €
- **2016 : 2 199 335 €**



Le SMITOM a mis en place une tarification incitative, appliquée depuis le 1er janvier 2012. 40% de la redevance perçue est proportionnelle aux tonnages incinérés ou enfouis et aux quantités et qualité des recyclables triés.

La redevance du SMITOM est facturée aux syndicats de collecte membres, qui y ajoutent leur part pour la collecte et les déchèteries.

La redevance était de 9,55€/habitant en 2016. Sans les recettes des ventes de matériaux recyclables, de la valorisation énergétique et les soutiens des éco-organismes, la redevance serait supérieure de 45€/habitant en 2016.

LE SMITOM ET LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

En 2016, le SMITOM a atteint tous les objectifs du Grenelle de l'environnement : réduction de la production d'ordures ménagères, recyclage matière et organique pour les déchets ménagers et assimilés, diminution des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.



SMITOM de Haguenau-Saverne

2 rue du Clausenhof - Schweighouse sur Moder -
B.P. 20 364 - 67507 HAGUENAU Cedex
Site internet : www.smitom.fr
Courriel : contact@smitom.fr
Tél : 03 88 72 04 47 - Fax : 03 88 72 61 71

Ce document et la version complète du rapport annuel sont téléchargeables sur le site internet du SMITOM : www.smitom.fr